

PREFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE
Direction de la Coordination des Services de l'Etat
Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie d'Ile de France

Réalisation d'un plan de paysage et ressources de la butte de Montgé-en-Goële

COMITE DE PILOTAGE N°1

Réunion du 22 octobre 2013

La première réunion du Comité de pilotage du plan de paysage et ressources de la butte de Montgé-en-Goële s'est tenue le 22 octobre dernier à 10 heures en sous-préfecture de Meaux, sous la présidence de M. Serge GOUTEYRON, Secrétaire Général de la préfecture.

Etaient présents :

Mme Brigitte COLIN	Secrétaire générale de la sous-préfecture de Meaux
Mme Béatrice FAGON	Sous-préfecture de Meaux
M. Pascal HIRAUX	Maire de Montgé-en-Goële
M. Gérard DUBOIS	Conseiller municipal de Montgé-en-Goële
M. Francis DELABARRE	Maire de Saint-Soupplets
M. Frédéric BESNARD	Maire de Cuisy
M. Claude DECUYPERRE	Adjoint au maire de Monthyon
Mme Caroline BRIAND	Conseil Général - Paysagiste
M. DORMEAU	Président du syndicat intercommunal pour l'étude, l'aménagement et l'entretien de la Haute Beuvronne
Mme Ludivine PASQUIER	Animatrice du Contrat de Bassin Beuvronne
M. Xavier PROFFIT	Vice-président du syndicat mixte d'aménagement et d'entretien de la rivière Théroutte et de ses affluents
M. Christian SAGNES	Agence des Espaces Verts (AEV) – responsable Territoire Nord Est – Direction de l'aménagement et de la gestion
M. Jean VALLEE	Agence des Espaces Verts (AEV) – chargé de mission Territoire 77 Nord - prospective territoriale,
Mme Elise PROTHERY	Agence des Espaces Verts (AEV) – chargée de mission paysage - Service expertise technique
Mme Marianne SOUCQ	CAUE – paysagiste conseil
M. Philippe de VOGEL	Société KNAUF- Directeur Technique Ouest Europe et Amérique du Sud
M. BOUSSAGEON	Société KNAUF- conseil de la société
M. Laurent JOFFRÉ	UNICEM Directeur des carrières Nord, société SINIAT ex LAFARGES Plâtres
Mme Juliette OECONOMO	DRIEE Ile de France - inspectrice des sites et chargé de mission paysage pour la Seine-et-Marne
M. Roland PELTEKIAN	DRIEE Ile de France - chef du pôle paysage et sites
M. Jean DOUCET	DRIEE Ile de France - chargé de mission paysage régional
Mme Sarah GARCIA	DRIEE Ile de France - pôle géologie et énergie
M. Guillaume BAILLY	Chef de l'UT 77 - DRIEE Ile de France
M. Pascal DUEZ	UT 77 - DRIEE Ile de France - adjoint au chef du pôle « carrières et explosifs est »
M. Jean-Marc LE FUR	DDT 77 – Pôle aménagement
M. Hervé PERES	DDT 77 - adjoint au chef de service territorial Nord
M. Jean-Pierre CLARAC	DDT 77 - paysagiste conseil de l'Etat

M. Marc GERAULT	Service territorial de l'architecture et du patrimoine, – <i>adjoint au chef du Service</i>
M. Didier CHEVALIER	Association ADEV Nord 77
M. Jean-François SCHAFFHAUSER	Association ADEV Nord 77
Mme Anne-Cécile JACQUOT	OMNIBUS - paysagiste
Mlle Laetitia LASANTÉ	OMNIBUS
M. ROYAL	Géologue - Génie Géologique
Mmes Corinne PELJAK et Simone DELIN	Préfecture - DCSE

OBJET DE LA REUNION

- Présentation de la démarche et présentation à mi-parcours, du diagnostic paysager, environnemental et des ressources
- Point d'avancement des consultations pour l'établissement du diagnostic
- Présentation par le bureau d'étude des éléments de connaissance et de débat collectés dans le cadre de l'élaboration du diagnostic
- Questions diverses

A. VISITE DE SITE A IVERNY

Les membres du comité de pilotage (COFIL) étaient invités à se rendre sur le terrain, dans les environs d'Iverny, sur un site choisi par l'équipe d'étude pour sa situation privilégiée sur la butte de Montgé-en-Goële. Le bureau d'étude souhaitait cette confrontation directe avec le lieu, vu avec un certain recul, afin de recueillir les regards de chacun sur ce paysage.

Il a ainsi été demandé à chaque membre du COFIL de noter sur papier en quelques mots ce qu'ils voyaient devant eux, d'une manière très concise, comme une personne qui ne le connaîtrait pas.

Ces différentes notes et observations permettront à l'équipe d'étude de mieux comprendre la diversité des regards pour mettre en place une première approche de clés de lecture de ces paysages dans le cadre du diagnostic.

Les membres du COFIL ont souvent décrit le paysage qui se trouvait devant leurs yeux : un premier plan composé de champs, quelques haies et au fond, à l'horizon, une butte boisée qui contraste avec les espaces ouverts du premier plan. Quelques-uns ont relevé la présence d'éléments perturbateurs comme les pylônes, antennes ou bâtiment industriels. Des croquis ont aussi souligné la structure de ce paysage composé de strates. Certaines descriptions étaient complétées de quelques mots signalant l'attachement personnel à la préservation de ces paysages.

Du point de vue considéré, la carrière du Bois des Sables est légèrement visible par un effet de transparence des bois qui la contourne ; si la présence de la carrière peut être ressentie, elle ne semble pas focaliser ici les attentions.

B. PRESENTATION DU RAPPORT INTERMEDIAIRE EN SALLE

La rencontre se poursuit ensuite à la sous-préfecture de Meaux, sous la présidence de M. GOUTEYRON, Secrétaire général de Préfecture qui rappelle le double enjeux paysager et de ressource en gypse de la butte.

L'équipe d'étude présente le rapport intermédiaire composé à ce jour de 6 parties :

- 1- Ensemble des politiques d'aménagement
- 2- Appréhender un paysage, une attitude avant tout
- 3- Reconstituer l'évolution d'un paysage
- 4- Des ressources stratégiques diverses
- 5- Synthèse
- 6- Premiers enjeux

La liste des personnes contactées et interviewées est jointe au compte-rendu.

Mme JACQUOT, du cabinet paysagiste Omnibus et M. Royal du cabinet 2G (génie géologique) précisent le contexte général de la butte. Les documents de référence qui touchent la butte sont, notamment, le SDRIF en cours de validation, le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) récemment approuvé ainsi que l'atlas de paysage de Seine-et-Marne (document non opposable) et le Schéma départemental des Carrières récemment actualisé.

Il est noté qu'il n'y a pas d'intercommunalité dont le périmètre coïncide avec la butte.

L'autorisation actuelle d'exploiter le gypse est valide jusqu'en 2030.

La présentation se termine sur l'expression de trois enjeux :

- . la qualité de la remise en état et notamment du sol et de son adéquation à la reconstitution d'une forêt semblable à l'existante,
- . la construction partagée du projet d'évolution de la butte,
- . un projet innovant à imaginer.

A la suite de la présentation du document, les membres du COPIL sont invités à formuler questions et remarques.

M. SCHAFFHAUSER de l'ADEV 77 précise que la forêt est fréquentée par des promeneurs venus principalement de l'Est parisien et de la Picardie, de la région du Valois notamment. Il ajoute que les vignes étaient bien présentes sur la butte en lisière de la forêt d'où la présence de parcelles très étroites perpendiculaires à la ligne de crête du bois.

M. HIRAUX signale que la disparition de certaines portions du réseau hydrographique sur la commune de Montgé-en-Goële est due à la mise en place de buses destinées à faciliter l'exploitation agricole. Il note avec satisfaction la présence au sein de ce comité de pilotage, des représentants des syndicats de la Beuvronne et de la Théroutanne.

M. DORMEAU, président du syndicat intercommunal pour l'étude, l'aménagement et l'entretien de la Haute Beuvronne, exprime son inquiétude quant aux répercussions d'une éventuelle modification de la composition des sols de la butte sur le bassin versant de la Beuvronne, sur l'écoulement des eaux pluviales et s'inquiète des risques d'inondation induits.

M. PROFFT s'inquiète également des risques d'inondation qui pourraient être accentués sur le bassin versant de la Théroutanne dans le cas où la butte de Montgé serait modifiée. Il insiste sur la nécessité de prendre en compte très sérieusement cette question de la gestion de l'eau et d'envisager le problème dans sa globalité.

M. GOUTEYRON rappelle que l'absence de SAGE et d'une intercommunalité forte sont les signes d'une fragilité du territoire qui limite la possibilité d'envisager les choses dans leur globalité. Cette fragilité est celle que les acteurs du territoire ont eux-mêmes créée.

M. HIRAUX, précise que Montgé-en-Goële fait bien partie de la zone C du plan d'exposition au bruit. Il invite le bureau d'étude à approfondir la question de l'antériorité qui prévaut entre le code de l'urbanisme et le code minier et notamment entre le classement en espace boisé classé (EBC) de certains secteurs et l'acquisition des droits de forage.

M. SCHAFFHAUSER ajoute que certains droits de forage seraient antérieurs au premier POS de Montgé-en-Goële et que c'était donc le règlement national d'urbanisme qui s'appliquait.

M. DE VOGEL souhaite corriger un chiffre erroné : le site d'extraction de St-Soupplets extrait non pas 500 000 T mais 420 000 T par an de gypse. De plus, le sable n'est pas présent sur toute la butte, en fonction de l'altitude.

Il ajoute que la quantité à valoriser a été fixée par l'Etat au moment de l'autorisation d'exploitation mais que remettre la totalité des sables ne pose pas de problème, au contraire, cela simplifierait même la tâche de l'entreprise.

Il indique également que la société KNAUF a facilité l'acquisition d'une partie des terrains par l'AEV, puisqu'elle a acheté des terrains pour les céder à l'AEV en échange d'un euro symbolique.

M. SAGNES précise que cela concerne 33 ha sur les 600 acquis par l'AEV dans le cadre des périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF).

M. PERES soulève la question de l'utilisation de l'eau par la société KNAUF. La fabrication du plâtre nécessite de grandes quantités d'eau et ces besoins en eau ne peuvent être couverts par la nappe destinée à alimenter le territoire en eau potable, soit l'Yprésien. Cette nappe doit être uniquement destinée à la consommation humaine.

M. DE VOGEL souligne que la société a diminué ses besoins en eau de 20% en 15 ans. M. BAILLY signale que KNAUF a fait des efforts par rapport à sa consommation en eau et est soumis, en cas de sécheresse, à des diminutions de sa consommation d'eau, qui entraînent une réduction de sa production.

L'ADEV demande si le recyclage du plâtre ne devrait pas être une alternative à l'ouverture des carrières de gypse. M. DE VOGEL indique que la filière est très peu développée en France et ne couvre que 8 à 10 % des besoins. La difficulté est liée, pour lui, au fait que les matériaux issus de la déconstruction proviennent en grande partie de bâtiments des années 1960 et que ces matériaux, non prévus pour être recyclés, sont alors très mélangés, difficiles à trier et à travailler pour le recyclage. La filière du tri doit également mieux s'organiser pour être plus efficace.

Enfin M. PELTEKIAN souhaite en savoir davantage sur les loisirs et usages qui ont lieu sur la butte, ainsi que sur la présence de sites archéologiques. Mme JACQUOT indique qu'il est prévu que le rapport final de diagnostic traite de la totalité des loisirs pratiqués sur la butte, de leurs conflits d'usage et de la présence des sites archéologiques.

L'appréciation des remises en état de la Saulorette et de celle en cours au Bois des Sables sera également développée dans le rapport final de diagnostic.

M. GOUTEYRON clôt la réunion et indique que le rapport intermédiaire de diagnostic sera complété des remarques du COPIL.

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général


Serge GOUTEYRON

La maîtrise d'ouvrage de ce plan de paysage et ressources de la butte de Montgé-en-Goële est assurée par

La Direction régionale et Interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France (DRIEE)
10 Rue Crillon
75 194 PARIS cedex 04
Tél : 01.71.28.45.00

Et la maîtrise d'œuvre par

COOPANAME (OMNIBUS) > paysagistes dplg, mandataire

Siège social :
3-7 rue Albert Marquet - 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop

Responsable étude :
33 rue Jean Jaurès - 93130 Noisy-le-Sec
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

GENIE GEOLOGIQUE > géologue, co-traitant
10 rue Thimonnier - 42 100 St Etienne
Tél : 04.77.25.73.77 - Fax : 04.77.33.56.06
Courriel : 2g@geniegeologique.fr

ROUMET GUITEL, paysagiste, urbaniste et environnementaliste,
co-traitant
40 rue des Rouliers - 28 000 Chartres
Tél : 02.37.35.00.00 - Fax : 02.37.35.81.37
Courriel : roumet.guitel@wanadoo.fr